

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~ ~ ~ ~ ~
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 décembre 2008

~ ~ ~ ~ ~
Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature
Demandes de subventions

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 décembre 2008, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Jean-Pierre VENTURE, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTREERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Jean-Louis TOURET, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Eric CORBEAU
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Marie-Claude BEDES, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Bernard JEREZ, Marc HENRY, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu les crédits inscrits au Budget primitif 2009 pour le financement de la 2^{ème} tranche de travaux du schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature,

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 15 octobre 2007, relatif au schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature,

Vu l'avis favorable émis par la commission tourisme-environnement réunie le 4 décembre 2007,

Vu le montant de cette 2^{ème} tranche de travaux qui s'élève à 119 200,00 € HT,

Considérant que les activités de pleine nature ont été identifiées comme l'un des axes prioritaires du développement touristique sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Considérant la nécessité de mettre en place une 2^{ème} tranche de travaux relative au schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature pour l'année 2009,

Considérant qu'un plan de financement peut être établi,

Considérant que le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon et l'Europe peuvent être sollicités dans le cadre de ce plan de financement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le projet de plan de financement suivant

**Plan de financement
Aménagements des Activités de Pleine Nature (APN) - tranche 2**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux	119 200,00 €	100%	Conseil général de l'Hérault - Contrat de territoire 2009	29 800,00 €	25%
			Conseil régional LR	23 840,00 €	20%
			Europe - FEADER	29 800,00 €	25%
			PART FINANCEURS	83 440,00 €	70%
			PART CCVH	35 760,00 €	30%
TOTAL HT	119 200,00 €	100%	TOTAL HT	119 200,00 €	100,00%
TOTAL TTC	142 563,20 €		TOTAL TTC	142 563,20 €	

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon et l'Europe pour les demandes de subvention nécessaires, pouvant atteindre un montant de financement maximum de 80%,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 125 le 23/12/2008
Publication le 23/12/2008
Notification le 23/12/2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 23/12/2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET